



ATTESTATION QUALITE DES DATES DE DURABILITE MINIMALE (DDM)

Nous vous rappelons que la DDM n'a pas le caractère impératif de la Date Limite de Consommation (DLC). Une fois la DDM indiquée sur le fût dépassée, la bière peut être commercialisée et reste consommable sans présenter de risque pour le consommateur, sous réserve qu'elle ait été conservée dans un emballage intact et dans les conditions requises. Le produit peut toutefois avoir perdu une partie de ses qualités spécifiques.

La consommation des produits d'Heineken Entreprise en fûts dont la DDM serait dépassée ne représente donc aucun risque sanitaire. Cependant, afin de préserver l'expérience qualitative de nos consommateurs,

- Pour tous nos fûts avec une DDM nous recommandons de ne pas dépasser de plus de 2 mois cette date, à l'exception de nos fûts 20L et 30L des marques HEINEKEN, PELFORTH BLONDE, AMSTEL et AFFLIGEM BLONDE qui conservent leur DDM de 9 mois.
- Pour toutes nos bouteilles et boites avec une DDM nous recommandons de ne pas dépasser de plus de 1 mois cette date.

Vous trouverez en pièce jointe la liste des formats, marques et SKU concernés.

Heineken Entreprise s'engage sur cette dérogation exceptionnelle à nos conditions générales de vente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Rueil Malmaison le 14 Décembre 2020

Lucie ARNOUX
Directrice Commerciale CHD France

Laurence PERRYON-DANIEL
Directrice Qualité